

Témoignage : le cas des revues de psychologie¹

The ranking of the HSS journals by the AERES: the case of the psychological journals

Jean-Pierre Pétard

directeur de publication du *Bulletin de psychologie*

Résumé

S'appuyant sur le cas d'une revue généraliste de psychologie en langue française, cette contribution souligne les errements du dispositif mis en place par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES). Les effets néfastes de facteurs de comparaison utilisés pour classer les revues, notamment la langue de publication et le facteur d'impact, sont soulignés. L'usage, la diffusion et la valorisation de tels classements menacent l'existence de nombre de revues scientifiques et de domaines de recherche des sciences humaines et sociales.

Mots-clés : sciences humaines, sciences sociales, revues scientifiques, bibliométrie, évaluation de la recherche

Abstract

Leaning on the case of a generalist psychological journal in French language, this contribution emphasizes the misguided ways of the provision made by the Agency for the evaluation of the research and higher education (AERES). The harmful effects of the comparison factors used to classify the journals, in particular the language of publication and the impact factor are emphasized. The use and valorization of such rankings threaten the existence of many scientific journals and fields of human and social sciences research.

Key-words : humanities, social sciences, bibliometry, scientific journals, science assessment

Des quatre missions dont est chargée l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) (Code de la recherche, Article L114-3-1, 2008), aucune ne mentionne un quelconque classement des revues scientifiques. Cependant, parmi les quinze domaines des Sciences humaines et sociales (SHS), la commission chargée du domaine "Psychologie – Éthologie – Ergonomie" a publié un classement, en 2008, puis en 2009. Ce classement a été retiré du site de l'AERES en janvier 2012².

C'est en suivant ce qui est advenu à une revue généraliste de psychologie que nous proposons d'exposer certains aspects des classements de l'AERES, d'abord en situant les classements des revues de psychologie parmi ceux des autres domaines des SHS, puis en

1 Pratiques d'évaluation de la recherche en SHS. Table ronde

2 En juin 2011, le classement dans le domaine "Psychologie-Éthologie-Ergonomie" était tel que décrit dans cet article. Ce n'est qu'en décembre 2011, après qu'une mise en demeure eut été adressée, par notre association "Conférence des publications de psychologie de langue française", au président de l'AERES, sous peine d'action par voie de droit, que la liste de classement des revues, d'octobre 2009 a été transférée dans une rubrique "Archives des listes antérieures n'étant plus en usage" où elle demeure consultable. En janvier 2012 une nouvelle liste de revues, sans classement, a été mise en ligne, datée de juillet 2011 (sic).

analysant les effets de ces classements, qui portent sur 2 838 revues, au regard de deux critères : le facteur d'impact et la langue de publication.

Le contexte

Je suis directeur de publication d'une revue, généraliste, de psychologie, *Le Bulletin de psychologie* créé en 1947. C'est une revue de langue française qui vit grâce à ses abonnements, et qui est largement diffusée en France³ et à l'étranger.

En 2003, Philippe Jeannin remettait son rapport de mission « La "revuemétrie" de la recherche en SHS »⁴, au ministère délégué à la recherche et aux nouvelles technologies. Sur les 325 périodiques retenus dans son étude⁵, le *Bulletin de psychologie* figurait au 28^e rang et au 4^e rang des revues de psychologie de langue française. Pour mémoire, les données issues de cette étude avaient été recueillies auprès des enseignants-chercheurs de la discipline.

Aussi, en juillet 2008, avons-nous été stupéfaits par la publication, sur le site de l'AERES, d'un classement des revues en psychologie. Le *Bulletin* était classé au plus bas de l'échelle (C)⁶, lors du premier travail de la commission ad-hoc de l'AERES. Un deuxième classement était publié le 1er septembre 2008, accompagné d'une explication de la commission : « Un travail détaillé, titre par titre, a été effectué sur les revues de la classe C. Certaines de ces revues ont été relevées par la commission dans la catégorie dite B' ». Un troisième classement a été publié en octobre 2009. C'est celui qui fait référence en juin 2011, et dont je vais traiter ici.

Je propose d'exposer ici, après avoir présenté certains aspects du classement des revues de psychologie, quelques réflexions et questions à propos des effets probables de ce genre de classement.

3 . Sur l'ensemble des revues de psychologie de langue française, le Bulletin de psychologie est celle qui a le plus grand nombre de localisations fournies par le Sudoc Abes (216) <www.sudoc.abes.fr>.

4 Pour télécharger le rapport : <http://www.inrp.fr/vst/Rapports/DetailRapport.php?id=52>

5 La méthode utilisée pour cette étude « repose fondamentalement sur un tri raisonné des bases de données qu'utilisent les chercheurs. Pour conduire une évaluation disciplinaire pertinente, la méthode suivie se doit d'être aussi scientifique, éthique, globale, flexible, transparente, accessible, stimulante, productive, actualisable et internationalisable. Cette méthode consiste à croiser les bases qui font autorité (ISI – Institute for Scientific Information – ou autres), lister les titres de revues qu'elles contiennent, et à demander, de façon large, à chaque communauté, ce qu'elle en pense. La scientificité de la revue est alors définie ainsi : est scientifique la revue qui est jugée telle par la communauté » (extrait du rapport cité dans la note 2). Cette enquête, réalisée auprès de 526 personnes (les responsables de laboratoires et d'équipes de chercheurs en psychologie, et, par tirage au sort, à un professeur sur deux et à un maître de conférences sur trois de la 16e section du CNU), a reçu 112 réponses exploitables. Chaque revue était évaluée par 4 choix : – « Oui, niveau 1 », si vous estimez que la revue est de niveau 1 (revues au cœur de la discipline, dans lesquelles il est particulièrement recommandé aux chercheurs de publier). – « Oui, niveau 2 », si vous estimez que la revue est de niveau 2 (revue de psychologie spécialisée, ou revue au cœur d'une autre discipline, accueillant des contributions de psychologie ; il est recommandé aux chercheurs de publier dans ces revues). – « Non », si vous estimez qu'elle n'est pas de type 1 ou 2. – « Ne sais pas », si vous ne savez pas si la revue est de type 1 ou 2, ou bien si vous ne la connaissez pas.

6 « classement des revues : – A : une revue A est une revue classée A au moins dans une de ses catégories d'appartenance (voir PsycINFO), en général elle a un facteur d'impact élevé dans sa catégorie ; – B : une revue B est une revue qui a un facteur d'impact (voir PsycINFO), mais qui n'est classée A dans aucune de ses catégories d'appartenance ; – C : une revue C est une revue répertoriée » (AERES, juillet 2008).

Les listes de l'AERES pour les SHS

Examinons, d'abord, sur la base des classements publiés par l'AERES, tels qu'ils apparaissaient, en juin 2011, sur son site internet⁷, la situation de la psychologie par rapport aux autres disciplines.

Les SHS sont réparties selon 15 domaines [voir tableau 1]. Pour chaque domaine, la commission en charge du classement fait précéder son travail d'un court préambule, à peu près identique pour tous, soulignant l'importance de la « production » de livres et la multiplication des revues, « outil essentiel d'animation et de diffusion permanente ». Ensuite, chaque commission expose ses choix en matière de classement des revues.

Tableau 1. Les 15 domaines des SHS et la date de publication des classements

Domaine	Mise en ligne
Anthropologie - Ethnologie	10/02/10
Arts	01/10/10
Droit	30/06/10
Économie - Gestion	16/06/10
Géographie – Aménagement – Urbanisme	21/02/11
Histoire - Histoire de l'art - Archéologie	mars-09
Histoire et philosophie des sciences	09/11/09
Philosophie	nov. 2009
Psychologie – Éthologie - Ergonomie	14/10/09
Sciences de l'éducation	17/11/09
Sciences de l'information et de la communication	oct. 2010
Sciences et techniques des activités physiques et sportives	14/12/09
Science politique	29/01/10
Sociologie - Démographie	24/06/10
Théologie	23/11/09

Sur les 15 domaines, 10 commissions optent pour la publication d'une liste dite « périmètre », c'est-à-dire sans classement [voir tableau 2] ; 3 domaines classent les revues selon 2 rangs ; 1 domaine, les Staps, selon 3 rangs. Enfin, le domaine, « Psychologie - Éthologie – Ergonomie », classe les revues en 6 catégories.

Tableau 2. Types de classement retenus, par domaine

Domaine	Types de classement
Anthropologie - Ethnologie	périmètre
Arts	périmètre
Droit	périmètre
Économie - Gestion	périmètre
Géographie – Aménagement – Urbanisme	périmètre
Histoire - Histoire de l'art - Archéologie	périmètre
Histoire et philosophie des sciences	1 ^{er} et 2 ^e rang
Philosophie	périmètre
Psychologie – Éthologie - Ergonomie	N/D, excellent, très bon, bon, assez bon, modéré

⁷ <http://www.aeres-evaluation.fr/Publications/Methodologie-de-l-evaluation/Listes-de-revues-SHS-sciences-humaines-et-sociales>

Sciences de l'éducation	référent, interface
Sciences de l'information et de la communication	périmètre
Sciences et techniques des activités physiques et sportives	1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e rang
Science politique	périmètre
Sociologie - Démographie	périmètre
Théologie	1 ^{er} et 2 ^e rang

Les bases du classement de la commission Psychologie sont présentées dans l'encadré 1

Encadré 1 : Arguments présentés par la commission de l'AERES pour le classement en psychologie

« (...) La liste est constituée de l'ensemble des revues référencées dans *PsycINFO*, d'une partie de celles d'*Ergonomics Abstracts*, de revues d'éthologie (sélection constituée par des pairs), d'une partie des revues de *PubMed* (sélection par le CNU 16e section) et d'une partie des revues de neurosciences *Web of Science* (sélection par des pairs). La liste est donc large, intégrant de très nombreuses revues.

La commission a décidé de ne pas caractériser ces revues en fonction d'un critère de qualité scientifique. C'est donc une liste unique, une liste "périmètre", qui est adoptée. Toute publication dans une de ces revues est retenue pour caractériser la production scientifique de l'unité de recherche évaluée.

Toutefois, afin d'aider la communauté scientifique à situer ces revues les unes par rapport aux autres, **il leur a été associé un critère descriptif**, leur niveau d'impact exprimé en terme relatif et non pas absolu, lorsqu'un tel descripteur était disponible. Le **facteur d'impact** retenu est celui calculé sur 5 ans afin de tenir compte de la "durée de vie" plus longue des articles en psychologie que dans certaines autres sciences. **Il a été calculé de manière relative**, c'est-à-dire rapporté à la distribution des impacts de toutes les revues relevant d'une même sous-discipline (telles qu'elles sont définies dans les catégories de *Journal Citation Reports (JCR)– Science Edition* et *Social Sciences Edition*). (...)

(...) On trouvera ainsi associé à chaque revue, l'un des **six descripteurs** suivants : impact non disponible (N/D), impact excellent, très bon, bon, assez bon et modéré. Le niveau excellent qualifie les 10% de revues présentant le plus haut facteur d'impact relatif (pour les sous disciplines concernées), le niveau très bon correspond aux revues situées entre les 10% et 25%, bon entre 25% et 50%, assez bon entre 50% et 75% et modéré pour le reste. Lorsqu'une revue relevant de plusieurs disciplines ou sous-disciplines se trouve classée différemment selon celles-ci, le meilleur classement a été retenu. Enfin, la liste des revues publiées ici n'étant pas exhaustive, il est important d'ajouter que les revues relevant du domaine de la psychologie de la santé (référencées Medline) sont prises en considération lorsqu'elles sont indexées dans le JCR Sciences ou Social Sciences. »

Outre le fait que les rédacteurs de la commission ne précisent pas ce qu'il faut entendre par la « qualité scientifique » d'une revue, ils persistent dans l'utilisation, pour le classement des revues, de facteurs d'impact auxquels ils appliquent des correctifs raffinés. Ainsi chaque revue aura l'un des six descripteurs suivants : « impact non disponible, impact excellent, très bon, bon, assez bon et modéré ».

Ces explications (voir encadré 1) nous conduisent à nous poser quelques questions :

- Plusieurs outils fournissent des Facteur d'Impact (FI). Pourquoi avoir privilégié la référence au Journal Citation Report (JCR) ?
- Sur quelles analyses, des distributions comme les seuils 10%, 25% etc. sont-ils fondés ?
- Pourquoi choisir de passer d'un ensemble continu (le FI) à un ensemble discret (excellent, très bon, bon, etc.), réduisant ainsi les qualités métriques du Facteur d'Impact ?

La transparence déclarée par l'AERES n'est pas au rendez-vous. Du moins, pas dans cette commission (Laurens, 2009).

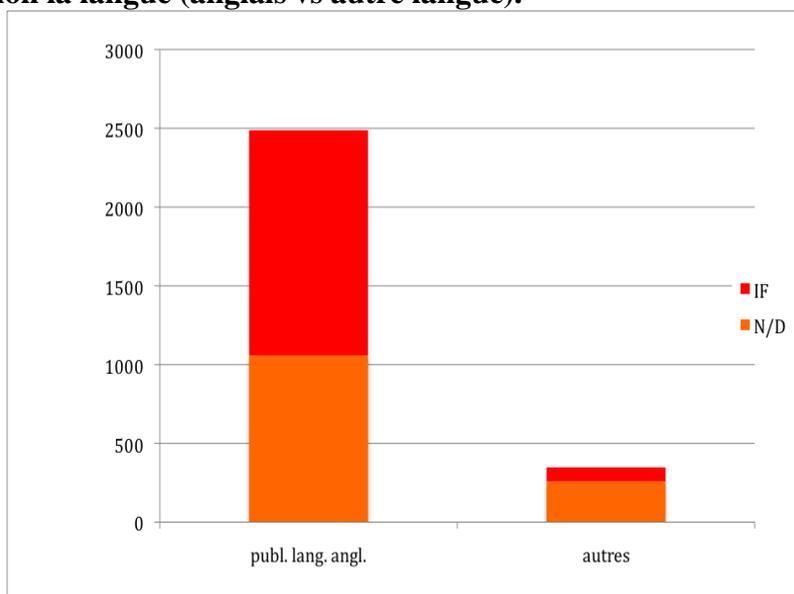
En prenant l'ensemble des 2 838 revues retenues dans le domaine « Psychologie – Éthologie – Ergonomie », nous nous sommes interrogés sur la langue de publication [voir tableau 3 et graphique 1].

Tableau 3. Répartition des revues, selon qu'elles ont ou non un facteur d'impact (FI), et selon la langue (anglais vs autre langue)

	publications langue anglaise		autres langues		total	
N/D*	1064	42 %	251	82 %	1315	46 %
FI**	1468	58 %	55	18 %	1523	54 %
Total n	2532		306		2838	
Total %	89 %		11 %			

Il n'est pas surprenant de constater que 89% des revues du domaine sont des publications en langue anglaise et 11% dans d'autres langues. Il apparaît, également, qu'une part non négligeable de revues, quelque soit leur langue de publication n'a pas de FI (46%). Pour les publications de langue anglaise, la proportion est sensiblement la même (nécessairement, du fait de la forte proportion de ces revues dans l'ensemble) : 42% n'ont pas de FI. En revanche, 82% des revues, dans la colonne « autres langues », n'ont pas de FI.

Graphique 1. Répartition des revues, selon qu'elles ont ou non un facteur d'impact, et selon la langue (anglais vs autre langue).

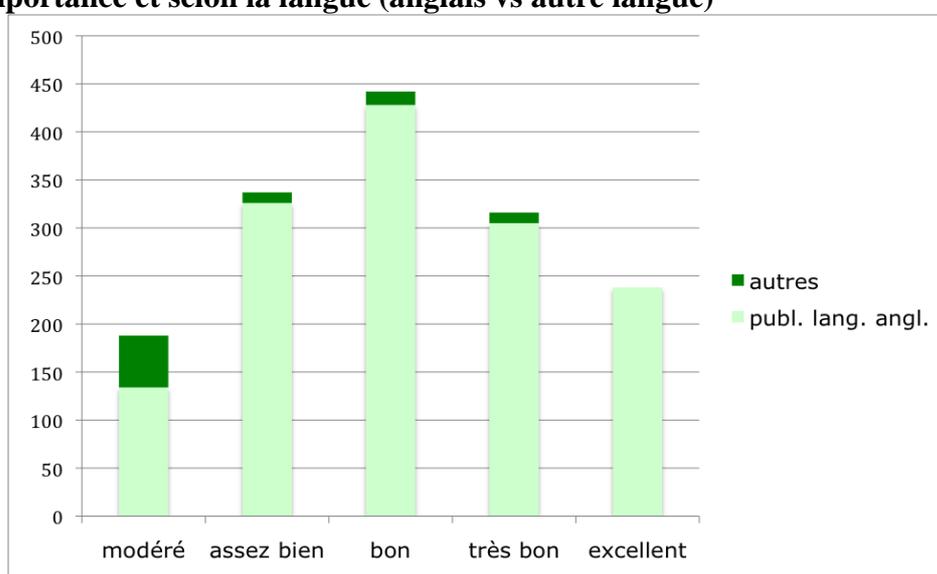


Si l'on s'intéresse maintenant aux seules revues qui ont un FI, soit 54% des 2 838 revues – rappelons qu'elles ont été classées selon un critère qu'il faut lire comme « descriptif », selon le préambule de la commission, mais qu'on tendrait, plutôt, à désigner comme « qualitatif » –, la grande majorité des revues de langue anglaise est classée en « bon », « assez bien », « très bon » et « excellent », relativement peu en « modéré ». Alors que, pour les autres langues, l'essentiel des revues ayant un facteur d'impact se retrouvent sous la caractéristique « modéré » [tableau 4 et graphique 2].

Tableau 4. Répartition des revues dotées d'un facteur d'impact, selon son importance et selon la langue (anglais vs autre langue)

classement	publications langue anglaise	autres langues	total	% selon catégories
modéré	145	43	188	12,34%
assez bien	332	5	337	22,13%
bon	439	5	444	29,15%
très bon	314	2	316	20,75%
excellent	238	0	238	15,63%
	1468	55	1523	

Graphique 2. Répartition des revues dotées d'un facteur d'impact, selon son importance et selon la langue (anglais vs autre langue)



Quelques remarques

La liste de revues du domaine « Psychologie-Éthologie-Ergonomie » fait apparaître une présence écrasante de revues de langue anglaise. L'anglicisation de la communication scientifique est un fait qui n'a pas, bien sûr, que des inconvénients.

En revanche, la valorisation excessive, et absurde, du FI des revues, lorsqu'on prétend s'intéresser à la qualité du travail des chercheurs, des enseignants-chercheurs et des laboratoires, outre qu'elle méprise le travail des experts qui évaluent les articles, menace la vie même de revues et de travaux de recherche.

En psychologie, et, sans doute, également, dans beaucoup de secteurs des SHS, les auteurs des articles sont enclins, sinon fortement encouragés par leur laboratoire, à publier dans des revues de langue anglaise à fort FI. C'est-à-dire, sur des objets, selon des paradigmes conformes, dans une perspective plus productiviste qu'inventive, valorisant la quantification et l'expérimentation, ou, plus exactement, leur simulacre.

Si bien que, faute de propositions d'articles, les revues publiant en langue française et sans facteur d'impact, sont, à terme, menacées de disparition.

Dans le domaine des SHS, pour la psychologie du moins, dans beaucoup de spécialités, les modélisations sont complexes, leur formalisation est faible, ce qui ne facilite pas la présentation d'une étude dans une autre langue.

On observe, dans certaines études, en psychologie pathologique, notamment, des tactiques, pour entrer dans la norme, tactiques qui consistent à travailler sur des données quantifiées, données de type épidémiologique, ou en référence aux classements du DSM IV, par exemple, plutôt que de travailler sur des cas de façon clinique. Ainsi, les auteurs se donnent une scientificité apparente, par l'usage d'une quantification, souvent mal ou insuffisamment fondée, et abandonnent toute analyse psychologique qualitative.

Or, sur des questions comme l'adolescence et la violence, les effets du handicap, le suicide, ou encore les apprentissages scolaires, les phénomènes étudiés ont une valence culturelle forte. De nombreux chercheurs et praticiens de la psychologie – dans le champ de l'éducation, de la santé, des entreprises – qui participent à la production des connaissances et à leur diffusion, risquent de ne plus avoir de support pour accueillir leurs travaux.

Un orateur a fait référence, lors du colloque, au ministère australien de l'Innovation, de l'industrie, de la science et de la recherche, qui a pris la décision, en mai 2011, de supprimer les classements des revues, établis sur l'avis des experts. Ces classements, selon le ministre (déclaration reproduite dans le quotidien *The Australian* du 30 mai 2011, voir Rowbotham J., 2011) conduisent, dans certains domaines de la recherche rattachés à des questions d'intérêt national (économie, démographie), à des comportements indésirables : les responsables de la recherche mettent en garde contre la publication dans des revues classées B ou C. En conséquence, des revues ont mis la clé sous le paillason. Tout ceci, selon le ministère australien, nuit à la recherche.

Voici trois ans, notre collègue Roger Brumback, rédacteur en chef du *Journal of Child Neurology*, Professeur de pathologie et de psychiatrie, faisait remarquer, dans un article publié en avril 2008, « *Worshiping false idols: The impact factor dilemma* » « [...] Unfortunately, over the past decade, the journal impact factor has been transformed into a singular rating to determine not just the value of journals but also the quality of scientists, institutions, and even scientific research. The journal impact factor is now being used extensively by committees and government in Europe and to a lesser extent in North America to make decisions concerning the awarding of grant funding and about the promotion and tenure of individual scientists » (Brumback R. A., 2008).⁸

En France, l'Académie des sciences, dans le rapport remis, le 17 janvier 2011 à la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, « *Du bon usage de la bibliométrie pour l'évaluation individuelle des chercheurs* »⁹, met sérieusement en garde contre l'usage du FI « souvent pris en compte pour évaluer la qualité d'un article. Cette pratique, très utilisée dans certaines disciplines comme la biologie et la médecine, est dangereuse car les revues les plus prestigieuses, à facteur d'impact très élevé, contiennent un pourcentage significatif d'articles de qualité moyenne (...) ». Ce même rapport souligne la faiblesse des bases de données pour les SHS, ce que met clairement en évidence l'étude de Michèle Dassa, Christine Kosmopoulos et Denise Pumain¹⁰

8 Je traduis : « Vénération de fausses idoles : la question du facteur d'impact ». « [...] Malheureusement, depuis plus d'une décennie, le facteur d'impact a été transformé en une note spécifique pour déterminer non pas la valeur des revues mais également la qualité des scientifiques, des établissements et même la recherche scientifique. Le facteur d'impact d'une revue est maintenant en train d'être utilisé à profusion par les commissions et les gouvernements en Europe et, dans une moindre mesure, en Amérique du Nord, pour fonder les décisions d'attribution de fonds, l'emploi et la promotion des chercheurs »

9 Pour télécharger le rapport : <http://www.academie-sciences.fr/activite/rapport/avis170111.pdf>

10 Pour accéder à l'étude : <http://cybergeorge.revues.org/22864>

Pour conclure

Il importe, en premier lieu, de souligner que l'évaluation des revues n'entre pas dans les missions de l'AERES. Rappelons que ce classement des revues de psychologie a été remplacé par une liste « périmètre », depuis mon intervention de juin 2011.

De plus, et sauf erreur, parmi les membres de la commission du domaine « Psychologie - Éthologie - Ergonomie », la présence de spécialistes de la bibliométrie ou de la scientométrie n'est pas avérée.

Pour ce qui relève des missions de l'AERES, prenons la liberté de suggérer qu'on peut très bien, facilement et de manière pertinente, évaluer une large part des productions des chercheurs, le nombre de fois où ils sont cités... sans faire ce détour par les revues. Il suffit, par exemple, de regarder dans une base combien de fois apparaît le nom d'un chercheur, combien de fois ses articles sont cités...

Que ceux qui ont la charge d'évaluer la recherche et les chercheurs portent leur attention sur les travaux mêmes qui sont publiés et non sur leurs supports.

Un répertoire de revues, conçu comme un « périmètre » peut avoir une utilité, pour nos collègues, tant évaluateurs qu'évalués – ou devant l'être –, si le titre de chaque revue est accompagnée d'un profil descriptif de son fonctionnement. *La Société française de psychologie* avait édité, sous la direction de Marie Santiago, un tel répertoire, en 1999. S'il s'agit de repérer la position d'une revue dans un ensemble, la plate-forme de comparaison en ligne, pour les revues du secteur SHS, que nous propose *JournalBase*¹¹, constitue un outil remarquable. Élaborée à partir des travaux de Dassa et Kosmopoulos (2009, 2010), cette application en ligne a mis en évidence le manque de fiabilité en SHS des bases de données les plus réputées. Veut-on comparer ces sources, et c'est leur faible recouvrement qui est dévoilé. Autrement dit, l'amateurisme des agences d'autorité, en matière de classement des revues, se conjugue à celui des sources sur lesquelles elles s'appuient.

Aujourd'hui, avec une cinquantaine de responsables de revues, associés en « Conférence des publications de psychologie de langue française », en collaboration avec la *Fédération française des psychologues et de psychologie*, et l'*Association des enseignants-chercheurs de psychologie des universités*, nous avons lancé un travail de réflexion sur la situation actuelle, avec le projet d'élaborer une charte définissant des principes auxquels adhèrent les revues signataires, pour l'information des personnes et instances concernées par la publication.

Bibliographie

Académie des sciences, *Du bon usage de la bibliométrie pour l'évaluation individuelle des chercheurs*. Rapport remis le 17 janvier 2011 à Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Pour télécharger le rapport : <http://www.academie-sciences.fr/activite/rapport/avis170111.pdf>, 67 p.

Brumback (Roger A.), "Worshiping false idols: The impact factor dilemma", *Journal of Child Neurology*, 23, 4, avril 2008, p.365-367.

Code de la recherche, 2008, "L'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur", in : Code de la recherche, Livre 1^{er}, Titre 1^{er}, chapitre IV, section 2, Article L114-3-1, consultable sur <http://www.legifrance.gouv.fr/>

Dassa (Michèle), Kosmopoulos (Christine), 2009, "JournalBase – Une étude comparative internationale des bases de données des revues scientifiques en sciences humaines et sociales (SHS)", *Cybergeo*, Dossier : Les revues en sciences humaines et sociales, mis en ligne le 25 juin 2009, URL : <http://www.cybergeo.eu/index22492.html>

¹¹ <http://journalbase.cnrs.fr>

Dassa (Michèle), Kosmopoulos (Christine), Pumain (Denise), 2010, "JournalBase. Comparer les bases de données scientifiques internationales en sciences humaines et sociales (SHS)", *Cybergeos*, <http://cybergeos.revues.org/22864>

INIST-CNRS, 2011, JournalBase, URL : <http://www.inist.fr/spip.php?article85>.

Jeannin (Philippe), 2003, *Revue de la recherche en sciences humaines et sociales*, Direction de la recherche, ministère délégué à la Recherche et aux nouvelles technologies. Pour télécharger le rapport : http://www.revues.org/cost/images/1/12/JEANNIN_-_Rapport_final2003a.pdf, 41 p.

JournalBase, <http://journalbase.cnrs.fr/>

Laurens (Stéphane), "L'étrange classement des revues de psychologie et le cas mystérieux du Bulletin de psychologie", *Bulletin de psychologie*, 62, 1, janvier-février 2009, p. 67-77.

Rowbotham (Jill), "End of an ERA: journal rankings dropped", *The Australian*, May 30, 2011 <http://www.theaustralian.com.au/higher-education/end-of-an-era-journal-rankings-dropped/story-e6frgcjx-1226065864847>

Santiago Delefosse (Marie), *Répertoire des revues francophones de psychologie. Un outil à destination des auteurs*, Paris, Société française de psychologie, 1999.